





1

# Le formulaire de prise de licence FFBaD 2014-2015 est le document indispensable :

- I pour s'inscrire dans un club de badminton affilié à la FFBaD,
- I pour recevoir votre licence de badminton 2014-2015.

Cette année, le document est interactif. Il est donc préférable de le diffuser électroniquement plutôt que de l'imprimer.

### Le document contient :

- I le formulaire de prise de licence
- I les niveaux de garantie de l'Assurance Fédérale Allianz
- I les garanties complémentaires en option

### Afin de recevoir votre licence au plus vite, voici la procédure :

# Vous êtes licencié(e) à la FFBaD et vous souhaitez renouveler votre licence :

- O Lisez attentivement l'intégralité du document,
- O Remplissez en lettres capitales les deux exemplaires du formulaire (page 2),
- O Signez les deux exemplaires,
- O Imprimez et remettez ou transmettez électroniquement votre demande de licence 2014/2015 à votre club,
- O Conservez un exemplaire pour vous.

### Vous êtes Président(e) de club affilié à la FFBaD :

- O Lisez attentivement l'intégralité du document,
- O Envoyez électroniquement ou imprimez en nombre le formulaire de prise de licence (page 2) pour les licenciés actuels et nouveaux licenciés,
- O Envoyez électroniquement ou imprimez en nombre les garanties de l'Assurance Fédérale Allianz (page 3),
- O Faire remplir et signer IMPERATIVEMENT le formulaire de prise de licence par tous les licenciés de votre club,
- O Donnez un exemplaire signé au licencié, conservez l'autre.



Pour toute question relative à l'assurance fédérale Allianz

Rendez-vous sur la page internet : www.allianz.fr/degroised dans l'onglet « votre agence vous propose » ou contacter l'agence Allianz Assurances Degroise,

16 rue des Carabiniers de Monsieur, BP 183, 49415 SAUMUR CEDEX

Tél.: 02 41 51 19 32 - Fax.: 02 41 50 73 56 - e-mail: david.degroise@agents.allianz.fr



#### FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex T 01 49 45 07 07 F 01 49 45 18 71 E ffbad@ffbad.org www.ffbad.org

#### Informations utiles:

Informations sur le dopage : www.dopage.com Numéro d'écoute dopage : 0 800 15 2000







# **DEMANDE DE LICENCE 2014/2015**

Remplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemplaire et remettez le second à votre Président(e) de club.

RENOUVELLEMENT LICENCE N° (8 chiffres)	INOUVELLE LICENCE
CLUB	
LIGUE	DÉPT
	PRÉNOM
	INATIONALITÉ
	. TÉL. MOBILE : + 33 (0)
E-MAIL	
Les licenciés ont la possibilité de ne pas adhérer au contrat «individuel accident» proposé par la fédération. Les garanties sont décrites dans le document comprenant ce formulaire (page 4). Le coût de cette assurance est de 0,75€ par saison de licence. En cas de refus de souscrire au contrat collectif d'assurances, le licencié doit faire parvenir une attestation prouvant la couverture légale prévue par le code du sport au siège de la fédération par l'intermédiaire du club.  DROIT A L'IMAGE: Lors de manifestations organisées par la FFBaD, une ligue, un comité et/ou un club affilié à la fédération, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéos dans le cadre des activités de la FFBaD et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise la FFBaD à procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion de la FFBaD et du badminton à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le	LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE adhérer à l'assurance « responsabilité civile et « individuelle accident » proposée par la Fédération Française de Badminton et avoir pris connaissance des garanties complémentaires et des informations relatives à la notice d'assurance.  ILe/
<ul> <li>Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le direct mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent pre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence d</li> </ul>	: Santé des sportifs et lutte contre le dopage, elque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. » leur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes océder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre lans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées rsonnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique
LES RESPONSABLES LÉGAUX DES ENFANTS MINEURS SON	NT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION D'INTERVENTION CI-DESSOUS
AGISSANT EN QUALITÉ DE : PÈRE, MÈRE, TUTEUR, autorise pour mon fils (ma fille, mon pupille, ma pupille) le res d'accident corporel de l'enfant.	TUTRICE, sponsable du club à faire intervenir les services de santé publics en cas
NOM DE L'ENFANT	
LE/	
Ces informations sont destinées à la Fédération Française de Badminton.	Nous pouvons être amenés à utiliser ces informations à des fins de prospection. Si vous ne le

Allianz Vie S.A. au capital de 645 054 425 euros 340 234 962 RCS Paris N°TVA : FR88 340 234 962

souhaitez pas, cochez la case ci-contre :  $\square$ 

exemple). Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à la CNIL : cnil@ffbad.org

Allianz I.A.R.D. S.A. au capital de 938 787 416 euros 542 110 297 RCS Paris N°TVA: FR76 542 110 291 Entreprises régies par le Code des Assurances Siège social : 87 rue de Richelieu, 75002 Paris

Nous envisageons de transmettre votre adresse de courrier électronique à des tiers (partenaires commerciaux, par exemple) à des fins de prospection (commerciale, par

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition à la divulgation des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6









# **NIVEAU DE GARANTIES DE L'ASSURANCE ALLIANZ**

Les garanties s'exercent, par sinistre, à concurrence des montants et compte tenu des franchises fixées.

Montant	Franchise
5 344 000 €	NC
890 600 €	10% **
445 000 €	10% **
4 600 €	10% **
4 600 €	10% **
460 €	10% **
300 000 €	NC
23 000 €	NC
160€	NC
	5 344 000 € 890 600 € 445 000 € 4 600 € 4 600 € 460 € 300 000 €

<sup>\*</sup> Les montants de garantie qui suivent s'entendent sous réserve des dispositions concernant les "dommages exceptionnels", limités à 4 600 000 € (feu, pollution, eau, gaz, électricité, explosion, etc...)

<sup>\*\* 10%</sup> du montant de l'indemnité avec un minimum de 90 € et un maximum de 900 €

Garantie	Montant
Assistance aux personnes- Mondial Assistance	

O Rapatriement ou transport sanitaire	Intégralité des frais garantis
O Avance sur dépenses de santé engagées par l'assuré	
à l'étranger en cas d'hospitalisation	3 800 €
O Nous n'intervenons pas pour les avances inférieures à	80 €
O Transport du corps de l'assuré décédé et frais annexes	Intégralité des frais garantis
○ Transport d'une personne autre que la victime	Billet SNCF 1ère classe ou avion classe tourisme
Frais de séjour à l'hôtel d'une personne autre que la victime	310 $\in$ par sinistre sans pouvoir dépasser 31 $\in$ par nuit

Organisation et prise en charge des prestations au-delà de 5 km du siège de la Fédération et dans les limites territoriales suivantes : MONDE ENTIER

Intégralité des frais garantis

# MONDIAL ASSISTANCE - Tél: 01 40 255 255 / PROTOCOLE nº610509

Accidents corporels avec franchise relative de 5 % en invalidité

O Recherche et envoi de médicaments Intégralité des frais garantis

(ALLIANZ prend en charge tous les sinistres supérieurs ou égaux à 5 % d'invalidité)

Garantie	Dirigeants		Joueurs	
		Licenciés	Haut Niveau	
O Capital Décès	12 200 €	9 900 €	16 500 €	
O Capital Invalidité Permanente Totale	24 400 €	19 800 €	33 000 €	
<ul> <li>Limitation des dépassements d'honoraires des médecins</li> </ul>	250 €			
O Frais de traitement à concurrence de	1 524 €			
y compris frais de lunetterie	jusqu'à 350 €			
y compris prothèse dentaire	jusqu'à 350 € par dent avec un maximum de 600 €			
Frais de recherche et de secours	à concurrence de 1 524 €			

En cas de sinistre collectif, notre engagement pour un même événement est limité à  $1\,500\,000 \in -$  montant maximum invariable quel que soit le nombre de victimes ; les indemnités dues pour chacune d'entre elles seront réduites proportionnellement.









# **BULLETIN D'ADHÉSION 2014/2015**

4

POUR L'OPTION « GARANTIES COMPLÉMENTAIRES » DU CONTRAT ACCIDENTS CORPORELS ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES.

### **Option « garanties complementaires »**

Vous souhaitez bénéficier de cette option, pour cela, il vous suffit de remplir, dater et signer le bulletin d'adhésion ci-dessous et de le renvoyer accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de David Degroise, Agent Général ALLIANZ, à l'adresse précisée ci-dessous.

Garantie <sup>(1)</sup>	Option 1	Option 2	Option 3
O Indemnités Journalières <sup>(2)</sup>	0	30,49 €	45,74 €
O Capital Invalidité Permanente Totale	60 980 €	45 735 €	60 980 €
O Capital Décès	45 735 €	30 490 €	45 735 €
O Cotisation Joueur TTC (tarif pour la saison en cours)	52,44 €	71,19€	107,63 €

- (1) Les montants de l'option choisie annulent et remplacent ceux attribués d'office par le contrat de la Fédération. Ces options ne peuvent pas être souscrites par des personnes de 60 ans et plus.
- (2) Cette garantie ne peut pas être accordée aux personnes n'exerçant pas un travail rémunéré. Les indemnités journalières sont payées pour la durée de l'incapacité temporaire totale et au maximum pour 365 jours répartis sur 2 ans à partir du 1er jour de versement avec une franchise de 7 jours.

Ce contrat est conclu pour la durée de la saison en cours à compter de la date de réception du chèque et sans tacite reconduction. Le présent feuillet ayant valeur d'assurance. Une copie (à garder) de ce bulletin signée par ALLIANZ vous sera renvoyée.

Je soussigné(e), confirme l'exactitude des déclarations qui sont portées dans le bulletin ci-dessous et demande à être assuré(e) sur la base de celles-ci. Un exemplaire des Conventions Spéciales de ce contrat vous sera envoyé à réception du bulletin d'adhésion.

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion du présent contrat conformément à la loi 78-17060178. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier.

0,	
₽°	2

### Bulletin d'adhésion à retourner à : Allianz – Assurances Degroise 16 rue des Carabiniers de Monsieur BP 183 – 49415 Saumur cedex

Nom		
Prénom		
Né(e) le Profe	ession	
N°Rue		
_ieu-dit		
Code Postal Commune		
N° de l'Option choisie :		
Date	Le Souscripteur	Pour la Compagnie

